

La Cour suprême du Venezuela ordonne de nouvelles élections à Barinas



Caracas, 30 novembre (RHC) La Chambre Électorale du Tribunal Suprême de Justice (TSJ) du Venezuela a ordonné au Conseil National Electoral (CNE) de répéter les élections pour élire le nouveau gouverneur ou gouverneure de l'état de Barinas (ouest) pour irrégularités présumées liées aux élections régionales du 21 novembre dernier.

À travers son portail web, l'organisme précise que la sentence convoque également les nouvelles élections pour le 9 janvier 2022.

"L'arrêt 79-2021 de la Cour suprême de justice ordonne au Conseil national électoral (CNE) de convoquer pour le 9 janvier 2022 les élections de gouverneur ou gouverneure de l'État de Barinas, en garantissant des conditions d'égalité dans la participation des sujets ayant le droit de vote dans l'entité fédérale".

Le tribunal précise que la décision a été prise après l'élection "a déclaré de droit la décision du recours constitutionnel introduite avec demande de mesure conservatoire, sur le fondement de la décision no 01-00-000334 du 17 août 2021, rendue par le Bureau du Contrôleur général de la République".

"La mesure, par laquelle il a décidé d'interdire l'exercice de toute charge publique au citoyen Freddy Francisco Superlano Salinas (...) candidat par l'organisation à des fins politiques Table de l'Unité Démocratique, au poste de gouverneur ou gouverneure de l'état Barinas, dans le processus électoral du 21 novembre 2021", entend-il.

La décision prévoit également que la décision doit être notifiée au CNE, au Bureau du Contrôleur général de la République, au Bureau du Procureur général et au Président du Conseil législatif de l'État de Barinas aux fins prévues par la loi.

Quelques heures auparavant, la Chambre électorale de la TSJ avait ordonné la suspension de toutes les procédures liées à la totalisation, à l'attribution et à la proclamation des candidats au poste de gouverneur de l'État de Barinas, après que le citoyen Adolfo Ramón Superlano a introduit une demande de mesure conservatoire.

L'action a été engagée "pour violation présumée des droits constitutionnels à la participation et au suffrage, prévus aux articles 62 et 63 de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, sur la base des faits publics et notoires liés au climat de tension entre les militants politiques dans l'État Barinas".

D'après l'arrêt N, Freddy Superlano, candidat au Gouvernorat de l'État de Barinas par le Bureau de l'unité démocratique (MUD), faisait l'objet de procédures et d'enquêtes administratives et pénales et il est en outre déchu de toute charge publique.

(Source/Telesur)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/278631-la-cour-supreme-du-venezuela-ordonne-de-nouvelles-elections-a-barinas>



Radio Habana Cuba